

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- ☐ (1) Communauté française
☐ (1) Provincial et communal

- ☐ (1) Libre confessionnel
☒ (1) Libre non confessionnel

*emprunte par
C. PEONS*

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..R.DEWEERDT.

Date et signature (2) : 24.10.96

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

.....Techniques de réparation de vêtements et de linge de maison

CODE (3) 52 13 01 U 11 F 1

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

☒ (1) Enseignement secondaire de :
du degré :

☒ (1) transition
☒ (1) inférieur

☐ (1) qualification
☐ (1) supérieur

☐ (1) Enseignement supérieur de type court.☐ (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	☐	Technique	☐
Economique	☐	Economique	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Social	☐	Social	☐
Pédagogique	☐	Pédagogique	☐
Agricole	☐	Agricole	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ☐ (1) oui ☒ (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

S 2 13 0 1 U 11 F 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 24 périodes

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Techniques de réparation et de vêtements et de linge de maison	C.T..	B	22
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	2
		Total des périodes	24

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable 4/11/96 Hefz

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 05 NOV. 1996

Signature : A. COLLINET
INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 23/10/96

U.F. Techniques de réparation de vêtements et de linge de maison.

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 1-

1. Finalités.

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette UF vise à :

1.1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette UF vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des techniques rapides de réparation de vêtements et de linge de maison en tenant compte d'un outillage simple.

U.F. Techniques de réparation de vêtements et de linge de maison.

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

Capacités :

Etre porteur du Certificat d'études de base

U.F. Techniques de réparation de vêtements et de linge de maison.

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 3-

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Il est souhaitable qu'il n'y ait pas plus de 3 étudiants par poste de travail.

U.F. Techniques de réparation de vêtements et de linge de maison.

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 4-

4. Programme :

L'étudiant sera capable de :

- * repérer les piqûres à découdre pour changer une tirette;
- * changer une tirette sur tissu fin ou épais à la main;
- * changer une tirette à la machine en utilisant le pied de biche « spécial tirette » sur une jupe et sur un pantalon;
- * poser un élastique coulissant;
- * poser un élastique cousu à la machine;
- * poser des fermetures banales telles que boutons, agrafes, klikits, lichettes;
- * réparer une boutonnière à la main;
- * réparer par un biais un bas de manche usé;
- * utiliser les techniques de raccommodage machine y compris dans le but de transformer de linge de maison usé comme, par exemple, de faire des gants de toilette hors de serviettes de bain usées.

U.F. Techniques de réparation de vêtements et de linge de maison.

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 5-

5. Fixation des capacités terminales

A l'issue de cette unité de formation, le seuil de réussite sera atteint si l'étudiant est capable d'effectuer des réparations simples sur des vêtements ou du linge de maison.

Degré de maîtrise :

Le degré de maîtrise sera déterminé par la précision et la netteté de la réparation.

U.F. Techniques de réparation de vêtements et de linge de maison.

Enseignement secondaire inférieur

-Annexe 6-

6. Profil du chargé de cours

Le chargé de cours sera un enseignant

Il serait souhaitable que l'enseignant soit un AESI coupe-couture.